

RÉUNION D'INFORMATION DES ELUS du 26 avril 2016



La politique d'aide à l'assainissement de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse



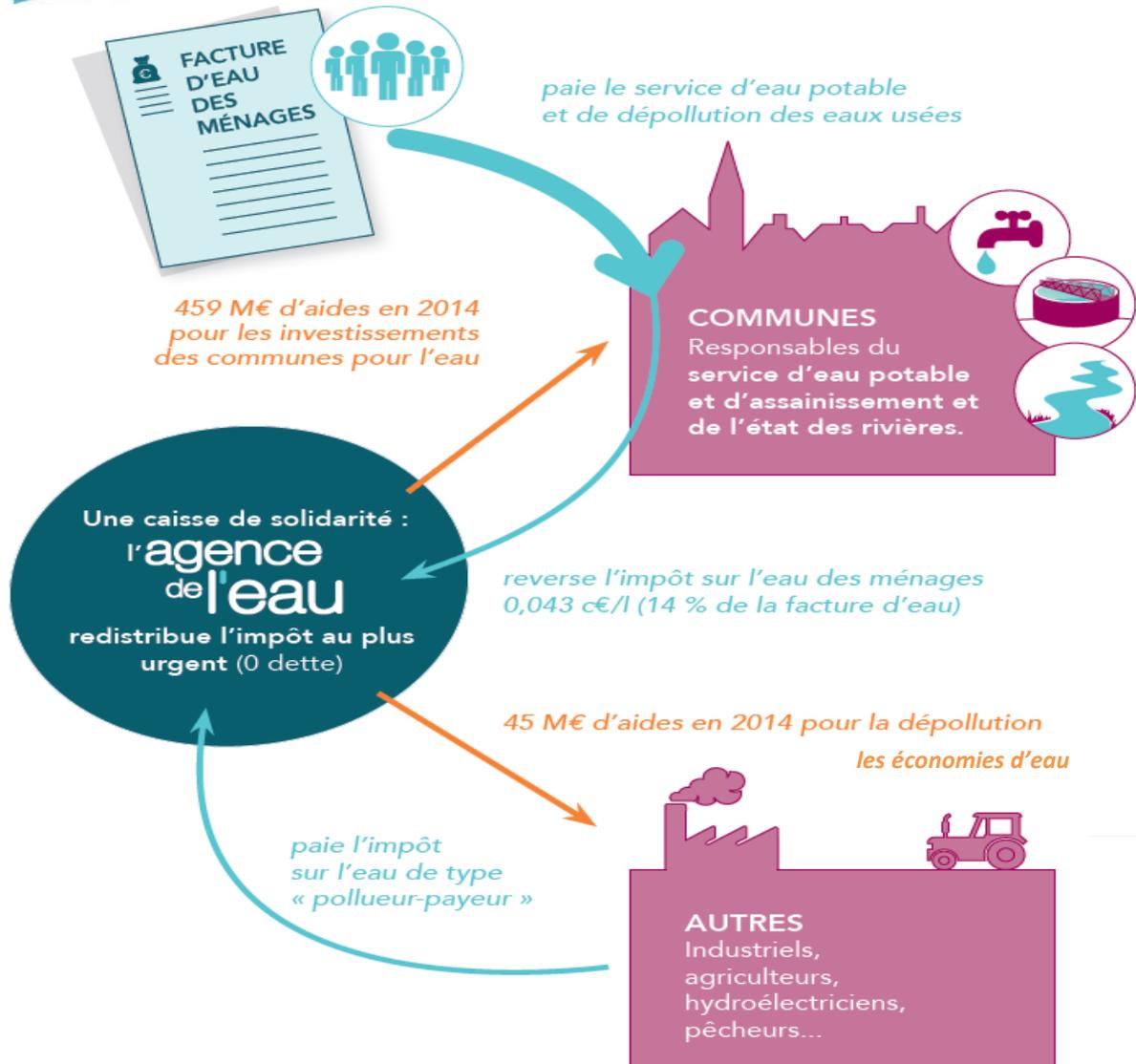
Délégation PACA et Corse

Le champ d'action de l'agence de l'eau

Son objectif : atteindre le bon état des milieux aquatiques



Les moyens d'action de l'agence de l'eau



1 € d'aide = 3 € de travaux

Soit pour PACA

autour de 400 M€ de travaux annuels

Environ 10 000 emplois directs non délocalisables

Eau = attractivité, vitalité économique et offre touristique

Des emplois et des revenus Indirects à consolider

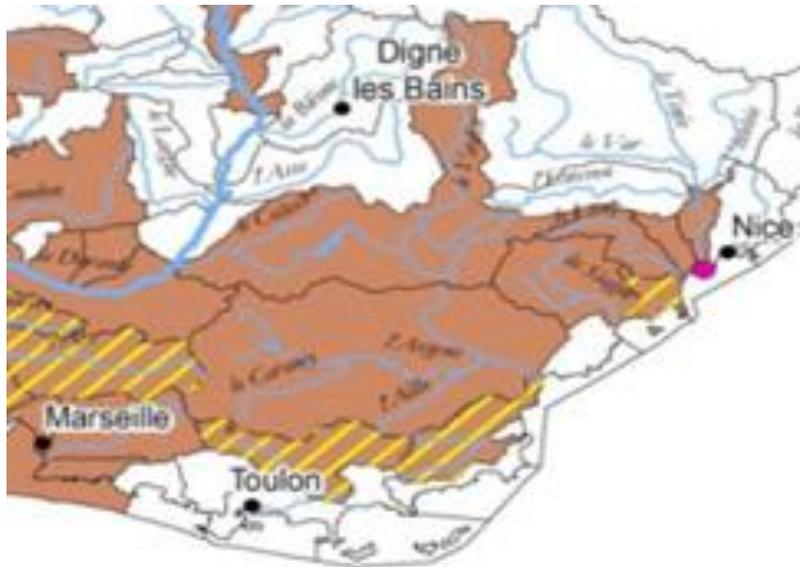


Les aides de l'agence de l'eau liées à l'assainissement

Les aides liées à l'assainissement

1 - Limiter la pollution d'origine domestique

Limiter les impacts milieux

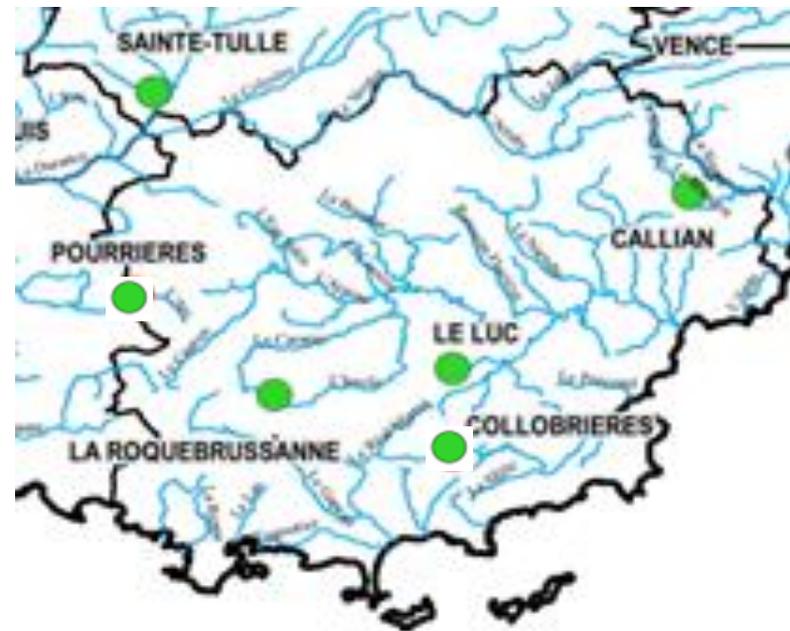


■ Zone ou milieu avec problème

▨ Zone sensible

SDAGE 2016-2021

Accompagner la réglementation



● Non conforme Directive ERU

Les aides liées à l'assainissement

1 - Limiter la pollution d'origine domestique

Actions aidées :

- Les études (schémas directeurs, diagnostics ...) sur assainissement et pluvial
- La mise en place de traitements biologiques et appropriés
- Les actions sur les réseaux d'assainissement visant à rétablir la conformité (temps sec, temps de pluie, stockages ...)
- Traitement des boues en cohérence avec le plan départemental
- Mise en place auto surveillance réglementaire
- La mise aux normes de l'assainissement non collectif

Taux d'aide : jusqu'à 30 % pour les travaux et 50% pour les études

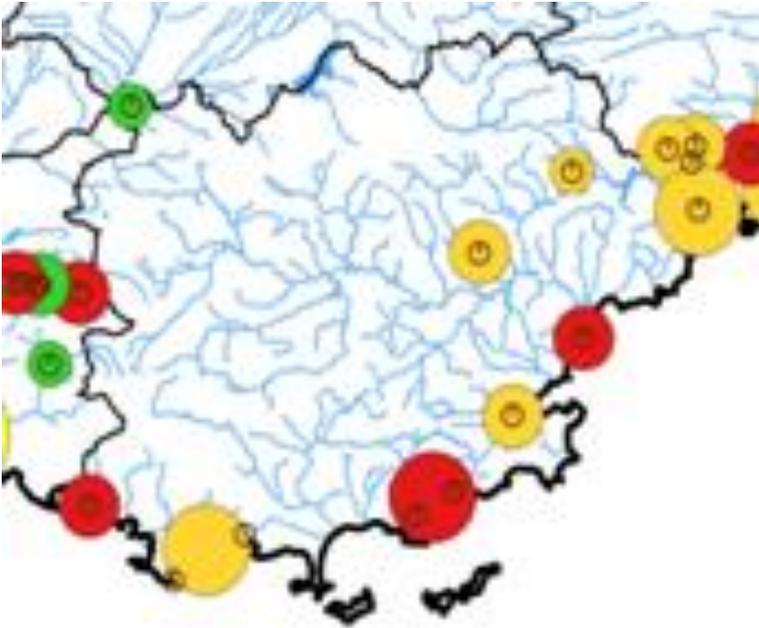
Possibilité de bonifier les travaux jusqu'à 50% dans le cadre d'une approche contractuelle.

Les stations d'épuration déclarées non-conformes équipement de plus de 10 000 EH (échéance 1998) en zone sensible ou de plus de 15 000 EH (échéance 2000) en zone normale ne sont plus éligibles aux aides de l'Agence.

Les aides liées à l'assainissement

2 - Réduire les débordements des réseaux d'assainissement par temps de pluie

8 systèmes prioritaires pour le département du Var



Taux d'aides :

50 % pour les études et **jusqu'à 30 %** pour les travaux

Mise en place de **contrats « temps de pluie »** permettant de bonifier les travaux de **+20 %**

Travaux de désimperméabilisation, déconnexion du pluvial et infiltration : jusqu'à 50 %

Actions éligibles :

L'ensemble des travaux concourant à la réduction des débordements des systèmes d'assainissement en cas de pluie: actions de connaissance, schémas directeurs, travaux : élimination des eaux parasites, chemisage, mise en séparatif, limitation des surverses, redimensionnement des collecteurs, désimperméabilisation de l'existant et infiltration, ...

Les aides liées à l'assainissement

3 - La solidarité avec le rural

Actions aidées : pour les communes rurales

- Accompagner le renouvellement des installations (dans la limite d'une enveloppe départementale annuelle)
- Soutenir l'assistance technique (SATESE et SATAA)

Taux d'aides :

30 % avec possibilité d'aller jusqu'à 50 % (en complément des aides hors rural)

50 %

Les aides liées à l'assainissement

4 - La station du futur déjà dans les tuyaux

La station d'épuration évolue. Elle innove et devient une usine de valorisation des eaux, qui produit aussi de l'énergie, de l'eau pour l'irrigation. Et bientôt, du phosphore, de l'azote, de la cellulose...

production et récupération d'énergie

Diagnostics énergétiques, travaux de récupération ou production d'énergie (step > 10 000 EH)

50% pour les études et jusqu'à 30 % ou 50 % pour les travaux

N₇ P₁₅
récupération de la matière

réutilisation des eaux usées

de 50 à 80 %

Pour études et travaux

Jusqu'au
2
septembre
2016



Les aides liées à l'assainissement

5 - La gestion durable des services

la prime de performance épuratoire

Charge reçue
Sous-produits
Boues produites
rendement

Autosurveillance
Conformités ERU
Destination des boues

Métaux

$$\text{Prime} = \text{Assiette} \times \text{Taux} \times \text{Coefficients} + \text{Bonus}$$

Par paramètre de pollution
Majorés de 1.1 à 1.5 pour
les petites stations

Les aides liées à l'assainissement

5 - La gestion durable des services d'assainissement

Actions éligibles :

Schémas-directeurs assainissement, zonage

Inventaire du patrimoine, descriptif détaillé, SIG, outil prédictif de renouvellement,

Autosurveillance, Métrologie

Gestion patrimoniale

Structuration des services, regroupement communal, tarification, mode de gestion

planifier

connaître

Piloter,
exploiter

Amortir et
investir

S'organiser

Taux d'aides : jusqu'à 50 %

Appel à
projet
2016-2017

Jusqu'à 80 %



**SAUVONS
L'EAU!**

Modalités pratiques (aides)

- Demande de subvention **avant le démarrage des travaux** à chaque financeur : formulaire de demande d'aide spécifique
- Descriptif technique et financier des travaux (financements sollicités)
- **Autorisation de démarrage anticipé** des travaux à solliciter
- DSP: prise en compte de la subvention dans l'équilibre du prix de l'eau
- Respect **charte qualité des réseaux**

brochure d'information – formulaire de demande d'aide

www.eaurmc.fr

